



Engagements quartiers 2030 Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia

Règlement de l'appel à projets 2024

Contexte réglementaire :

Conformément à la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, le Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia 2024-2030 a été validé par l'ensemble des partenaires lors du comité de pilotage du 29 janvier 2024 et sera signé d'ici le 31 mars 2024.

Conformément à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 cette nouvelle contractualisation est recentrée sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants et articulés avec les autres politiques publiques présentes sur le territoire.

Le Contrat de Ville 2024 – 2030 :

Les services de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) et de la Ville de Bastia, pilotent le Contrat de Ville.

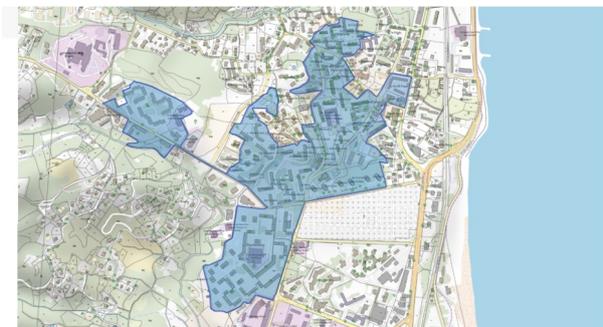
Le Contrat de Ville repose sur trois orientations stratégiques et se déploie principalement sur deux quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV): Bastia Meridionale et Bastia Mezana,

Afin de mettre en œuvre le Contrat de Ville et conformément à ses dispositions, l'appel à projets 2024, objet du présent règlement, est lancé.

**Le présent appel à projet porte aussi sur les programmations du Programme de Réussite Educative et de la Cité Educative dans la mesure où la Cité Educative et le Programme de Réussite Educative sont désormais intégrés au Contrat de Ville.
Pour la Cité Educative, les projets présentés ne concerneront que la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024.**

Le périmètre de déploiement du Contrat de Ville 2024

Les actions proposées dans le cadre de cet appel à projets devront concerner les habitants des quartiers prioritaires.



Bastia Meridionale



Bastia Mezana

Les priorités du Contrat de Ville 2024

Le détail des objectifs et domaines d'intervention du contrat de ville figure en annexe 1 du présent document.

Le nouveau contrat de ville se décline en trois grandes orientations stratégiques qui devront être envisagées dans une perspective d'évolution des pratiques face aux enjeux de transitions multiples et qui recourent les **priorités transversales** suivantes :

- Les mixités : sociale, de genre, générationnelle, urbaines ...
- Les transitions écologique et solidaire
- La mise en synergie des acteurs et dispositifs
- Le potentiel d'innovation des quartiers, de leurs usagers et acteurs pour proposer des solutions nouvelles ou expérimentales aux problématiques décelées sur les territoires ou auprès des publics
- L'élaboration de diagnostics sur des questions d'actualité ou sur des sujets à ce jour trop peu documentés
- La nécessité de mieux faire connaître les dispositifs en œuvre, les acteurs, les projets
- La valorisation et la promotion de l'identité territoriale, de la culture et de la langue corses et des spécificités des quartiers

Orientation stratégique 1 : Bien vivre ensemble au quotidien dans nos quartiers

Améliorer les conditions de logement, le cadre de vie des habitants et l'attractivité des quartiers

Favoriser les mixités et la cohésion sociale au sein des quartiers

Orientation stratégique 2 : Accompagner vers leurs droits et l'émancipation les habitants de nos quartiers

Lutter contre l'éloignement des services publics et le non-recours aux droits des habitants pour prévenir la précarisation des quartiers

Favoriser l'émancipation, l'autonomie et le bien-être de tous les habitants

Orientation stratégique 3 : Agir sur l'emploi et la cohésion économique de nos quartiers

Faciliter l'accès à l'emploi de tous les habitants des quartiers

Développer l'attractivité économique des quartiers

Animer le dialogue entre les acteurs de l'insertion

Conditions d'éligibilité

Les financements Politique de la Ville sont réservés aux habitants des quartiers prioritaires et des poches de pauvreté.

Les projets financés peuvent se dérouler en tous lieux (dans ou hors quartier prioritaire) à condition que leurs bénéficiaires résident majoritairement (mais non exclusivement) dans les quartiers prioritaires.

Les actions se déroulant sur les quartiers peuvent donc se déployer sur des équipements limitrophes.

Pour favoriser la mixité, les actions qui s'adressent à un public plus large sont encouragées : dans ce cas, il conviendra de faire apparaître des co-financements, et de pratiser de manière claire les financements spécifiques du Contrat de Ville.

Chaque projet financé doit contribuer à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville. Ainsi, chaque projet déposé doit indiquer clairement - sur la fiche synthétique - comment il s'inscrit dans le Contrat de Ville :

- Dans quelle(s) orientations(s) stratégique(s) s'inscrit-il ?
- A quel(s) constat(s) le projet répond-il ?
- Quel(s) objectif(s) poursuit-il ?
- Quel(s) public(s) et quel(s) quartier(s) vise-t-il ?

Depuis 2020, est mise en place une approche budgétaire intégrée relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation des crédits de la politique de la ville.

En conséquence, il conviendra de veiller, dans l'objet de la demande, à ce que les objectifs, les bénéficiaires et les indicateurs d'évaluation prennent en compte les considérations, les problématiques et les enjeux liés à l'égalité femmes - hommes. L'intégralité des actions seront classifiées selon leur impact en matière d'égalité.

L'ensemble des porteurs de projets, personnes morales de droit public ou privé à l'exception des entreprises est éligible, quel que soit le lieu d'implantation de leur siège social, à la condition que les actions bénéficient aux habitants des quartiers visés par le Contrat de Ville. Les crédits Politique de la Ville sont des crédits spécifiques : **ils doivent être mobilisés en complément du droit commun** ou, s'ils sont exclusifs, ils doivent permettre d'impulser des actions nouvelles ou innovantes.

Sont exclus de cet appel à projets et des dépenses éligibles :

- Les dépenses d'investissement ;
- Les manifestations ou événements à caractère commercial et à but lucratif, religieux, politique, ou syndical ; les projets à but lucratif ;
- Les projets financés sur d'autres quartiers, dans le cadre du droit commun, et proposés sur les quartiers prioritaires.

I/ Priorités pour 2024 :

Tous les projets déposés s'inscriront dans un à trois des objectifs opérationnels déclinés en annexe 1

Ils s'inscriront dans une des orientations stratégiques qui y sont rattachées et intégreront une ou plusieurs priorités transversales.

Ils devront nécessairement faire mention des indicateurs d'évaluation qui seront utilisés pour mesurer leur réalisation, leurs résultats et leur impact.

Bénéficieront d'une attention particulière les projets menés sur :

- le secteur du NPRU / la Place Papi, la Place du Commerce et le Bd Gaudin, pour les projets en lien avec l'attractivité économique
- Les quartiers nouvellement entrés en géographie prioritaire, à savoir les résidences Saint-Antoine, San Gaetano et les Pléiades.

II/ Périmètres d'intervention :

Cf plans en annexe 2

III/ Evaluation des actions :

Les actions financées au titre du Contrat de Ville 2023 et pour lesquelles un renouvellement est déposé en 2024 ne seront instruites qu'après la production préalable des bilans de(s) l'action(s) réalisée(s) en 2023.

Ces bilans devront comporter les éléments de suivi et d'évaluation des actions (indicateurs, tableaux de bord, etc) précisant notamment les éléments liés à la mixité femmes – hommes, **et justifiant qualitativement l'atteinte des objectifs fixés le cas échéant.**

Les bilans devront faire apparaître, au-delà de **la répartition des bénéficiaires entre habitants des QPV et autres publics**, la plus-value de l'action pour les habitants des quartiers prioritaires. L'illustration des bilans par des photos, reportages, plaquettes, affiches, ... est demandée. Un guide méthodologique figure en annexe 4 du présent appel à projet.-

Le bilan de chaque action doit être saisi via le portail DAUPHIN et transmis à la Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale de la Ville de Bastia. La date à partir de laquelle les bilans pourront être saisis sur le portail DAUPHIN sera précisée ultérieurement.

IV/ Dispositions particulières :

La mobilisation du droit commun est une priorité. Les actions faisant apparaître plusieurs partenaires financiers et/ou techniques (institutionnels notamment) seront privilégiées.

Une attention particulière sera apportée à l'évaluation mesurée au plus juste des cofinancements attendus pour chaque action. Conformément aux règles de financement de la Politique de la Ville, les actions réalisées devront être justifiées « au premier euro ».

Les coûts liés au fonctionnement de la structure seront calculés au prorata du montant de l'action. De même, les frais de personnels seront calculés au prorata du temps consacré à l'action.

Il convient également de rappeler la nécessité réglementaire **d'apposer les logos de la préfecture de la Haute-Corse (ou de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, ANCT), de la Ville de Bastia ou de la CAB** sur toute production matérielle faisant l'objet d'un financement au titre de la Politique de la Ville.

Les projets financés dans le cadre du Contrat de Ville devront également répondre aux exigences de la charte graphique et notamment être identifiés par le label « une action Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia ». À noter que ce label ne se substitue pas aux logos précités mais vient en complément de ces derniers.

Lorsqu'une action implique de façon significative un partenaire institutionnel, ce dernier doit avoir été préalablement consulté et son engagement de principe vérifié avant le dépôt du projet.

Enfin, l'association et le projet présenté devront respecter et promouvoir les valeurs de la République, et tout particulièrement l'égalité femme-homme, la non-discrimination, la laïcité et l'accès de tous aux actions financées. A cet égard, et conformément aux articles 10-1 et 25-1 de la loi du 12 avril 2000, le contrat d'engagement républicain (CER) doit être souscrit par l'association à l'appui de toute demande de subvention.

Pour les actions se déroulant durant le temps scolaire et concernant les écoles (maternelles, élémentaires ou primaires), il convient de solliciter auprès de l'Education nationale l'agrément de l'action et l'autorisation d'exercer de toutes les personnes amenées à intervenir auprès des élèves.

Des informations détaillées sur la procédure d'agrément / autorisation sont accessibles en cliquant sur le lien suivant :

<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/7WDYMp3NYbBHdwKhttps://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/7WDYMp3NYbBHdwK>

V/ Modalités de réponse - conditions de dépôts des dossiers :

Les étapes détaillées ci-après sont indispensables à l'instruction des dossiers.

Etape 1 :

S'assurer que le projet s'inscrit dans les objectifs, orientations stratégiques et priorités transversales du Contrat de Ville et contribue à leur réalisation. **Prendre attentivement connaissance et respecter le présent règlement.**

❖ Comment ? Consulter l'annexe 1 du présent document.

Etape 2 :

Une réunion d'information sera organisée le **13 février 2024** à 9h, salle des pratiques artistiques à l'Alb'oru pour présenter la nouvelle contractualisation à l'ensemble des porteurs de projets.

Par ailleurs les porteurs souhaitant déposer un dossier dans le cadre du Contrat de Ville au titre de l'appel à projets 2024 devront impérativement prendre **rendez-vous** avec la Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale (DRUCS – Ville de Bastia) pour un entretien individuel consacré à leurs projets.

❖ Comment ? Par téléphone ou par mail : AMAestracci@bastia.corsica / 04 95 55 96 39.

❖ Quand ? Les rendez-vous auront lieu du **13 Février au 15 mars 2024** au plus tard.

Etape 3 :

Renseigner et fournir l'ensemble des documents constitutifs de la demande de subvention, à savoir :

- Remplir la fiche synthétique de présentation de l'action.
- Remplir les dossiers Cerfa 12156*05 en utilisant le portail DAUPHIN
- Pour les structures proposant plusieurs actions, fournir la note générale décrite en page 3.
- Pour toutes les structures : fournir un RIB original.
- Produire les(s) document(s) attestant de la gouvernance et des modalités d'administration de la structure.

La saisie en ligne du dossier sur le **portail DAUPHIN**, conformément aux modalités indiquées dans l'encart joint en annexe 3, est un préalable **obligatoire** pour tous les porteurs, qu'il s'agisse d'une première demande ou pas.

Les porteurs doivent impérativement **consulter la notice** sur le dépôt en ligne des demandes sur le portail Dauphin et le guide de saisie d'une demande de subvention, disponibles sur le portail DAUPHIN, qui détaillent les différentes étapes de la connexion et de la saisie.

En cas de besoin, la cellule support de l'espace Usagers du portail DAUPHIN est accessible à l'adresse : support.P147@proservia.fr, ou par téléphone au 09 70 81 86 94 (de 8h30 à 18h00)

Pour le renouvellement en 2024 d'action financée sur le contrat de ville 2023, les porteurs de projet devront en **transmettre les bilans** au plus tard le **29 février 2024** pour pouvoir déposer les nouvelles demande sur dauphin.

En complément du compte rendu financier (cerfa N°15059*02), des éléments d'évaluation qualitative des actions sont attendus. Un guide méthodologique est proposé à cet effet en annexe 4 du présent règlement.

Etape 4 : Déposer les dossiers

Une fois la demande saisie, le dossier de demande, conforme au CERFA 12156*05, qui comportera nécessairement la demande de subvention 2024 et le bilan 2023 en cas de renouvellement d'action, devra être imprimé et adressé (ou déposé) en deux exemplaires dûment signés,

Au plus tard le 20 mars 2024 à 12 h. délai de rigueur à :

Ville de Bastia,

Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale (1^{er} étage)

1 avenue Pierre GIUDICELLI - 20410 BASTIA Cedex

Tel : 04 95 55 96 39

Aucun dossier ne sera pris en compte passée cette date.

Le dossier complet devra également être envoyé par mail au format pdf, dans le respect des échéances annoncées, aux adresses indiquées ci-dessous.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

- Marie-Hélène GIULY, Chef de Projet Cohésion sociale, DRUCS, Ville de Bastia
Tel : 04.95.55.96.29 - MHGiuly@bastia.corsica
- Laureline ROUX, Déléguée du Préfet à la politique de la ville dans les quartiers prioritaires : laureline.roux@haute-corse.gouv.fr
- Direction du Développement et de la Cohésion Sociale, Communauté d'Agglomération de Bastia : ddcs@agglo-bastia.fr

Préambule

Bénéficieront d'une attention particulière, les projets menés sur :

- le secteur du NPRU / la Place Papi, la Place du Commerce et le Bd Gaudin, pour les projets en lien avec l'attractivité économique
- Les quartiers nouvellement entrés en géographie prioritaire, à savoir les résidences Saint-Antoine, San Gaetano et les Pléiades

Le nouveau contrat de ville se décline en trois grandes orientations stratégiques qui devront être envisagées dans une perspective d'évolution des pratiques face aux enjeux de transitions multiples et qui recoupent les priorités transversales suivantes :

- Les mixités : sociale, de genre, générationnelle...
- Les transitions écologique et solidaire
- La mise en synergie des acteurs et dispositifs
- Le potentiel d'innovation des quartiers, de leurs usagers et acteurs pour proposer des solutions nouvelles ou expérimentales aux problématiques décelées sur les territoires ou auprès des publics
- L'élaboration de diagnostics sur des questions d'actualité ou sur des sujets à ce jour trop peu documentés
- La nécessité de mieux faire connaître les dispositifs en œuvre, les acteurs, les projets
- La valorisation et la promotion de l'identité territoriale, de la culture et de la langue corse et des spécificités des quartiers

Orientation stratégique 1 : Bien vivre ensemble au quotidien dans nos quartiers

Améliorer les conditions de logement, le cadre de vie des habitants et l'attractivité des quartiers

- Poursuivre et intensifier les efforts engagés en matière de rénovation urbaine, de politique d'amélioration des logements, de lutte contre l'habitat indigne ou insalubre, de lutte contre la vacance des logements, de création ou requalification d'espaces ou équipements publics
- Innover en matière d'habitat ou de mode d'habiter, de partage des espaces publics-privés, de lutte contre la précarité énergétique, d'accès aux équipements
- Redéfinir clairement les domanialités au regard des usages et de la gestion des différents espaces
- Diversifier l'habitat, penser l'occupation des pieds d'immeuble
- Diversifier et accroître l'attractivité des quartiers

Favoriser les mixités et la cohésion sociale au sein des quartiers

- Encourager les acteurs associatifs ou institutionnels à « venir dans » les quartiers, à « aller-vers » le public des quartiers, cibler et provoquer des occasions de rencontres
- Favoriser la mobilité résidentielle et les parcours ascendants
- Mettre en place des accompagnements ou suivis adaptés pour permettre à chacun de mieux vivre son logement et son quartier
- Améliorer et promouvoir l'image des quartiers, les ouvrir à une fréquentation « extérieure »
- Faciliter et encourager les déplacements intra et inter-quartiers
- Soutenir, animer et étendre la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

- Penser et mettre en place un maillage permettant une présence optimisée et coordonnée des acteurs de proximité

Orientation stratégique 2 : Accompagner vers leurs droits et l'émancipation les habitants de nos quartiers

Lutter contre l'éloignement des services publics et le non-recours aux droits des habitants pour prévenir la précarisation des quartiers

- Encourager et accompagner des démarches « d'aller-vers »
- Mobiliser un large réseau d'acteurs complémentaires de proximité pour répondre à la diversité des besoins
- Conforter la démarche d'aller-vers et d'accès aux droits initiée dans le cadre de TZNR
- S'appuyer sur le partenariat agile développé dans le volet social de la GUSP
- Soutenir la réalisation d'un diagnostic approfondi des besoins en santé sur toutes les thématiques et tous les publics
- Mettre en place des actions spécifiques sur l'hygiène, l'alimentation, la sexualité, le vieillissement, les addictions
- Favoriser la présence d'acteurs de la santé au plus près des habitants
- Coordonner les dynamiques d'aller vers et de repérage des publics en retrait et la coordination des partenaires

Favoriser l'émancipation, l'autonomie et le bien-être de tous les habitants

- Promouvoir une politique éducative en faveur de la citoyenneté
- Mobiliser tous les acteurs en mesure de concevoir ou participer à des actions de soutien à la parentalité, de lutte contre le décrochage scolaire, d'autonomisation des publics, de développement des compétences, d'insertion professionnelle
- Optimiser les conditions d'un rapport apaisé à l'éducation dans sa globalité
- Lutter contre l'échec scolaire et l'illettrisme
- Promouvoir les valeurs de respect, d'égalité et de mixité
- Améliorer le travail en réseau entre les acteurs, les parents et les enfants
- Renforcer et optimiser l'articulation du contrat de ville avec la Cité éducative et le PRE, afin de garantir une couverture optimale du territoire
- Faire du sport, de la culture et des loisirs, des outils d'émancipation, de bien-être, de lien social et de rencontres qui renforcent la cohésion sociale
- Soutenir les actions de médiation et d'accompagnement à la levée des freins des habitants pour aller-vers les structures ou actions sportives, culturelles et de loisirs, existantes
- Garantir une offre sur mesure qui crée des passerelles vers le droit commun
- Créer les conditions d'une pratique inclusive pour tous
- Privilégier des équipements structurants et polyvalents pour accueillir des activités diverses
- Renforcer une approche sport-santé
- Développer des actions de soutien à la démocratie et la citoyenneté ainsi que de prévention de la délinquance

Orientation stratégique 3 : Agir sur l'emploi et la cohésion économique de nos quartiers

Faciliter l'accès à l'emploi de tous les habitants des quartiers

- Améliorer l'accès à l'emploi par la construction de parcours sans rupture, en accompagnant notamment la levée des freins périphériques
- Promouvoir l'attractivité des emplois et la formation tout au long de la vie
- Stimuler l'entrepreneuriat par des actions d'information, de sensibilisation, de découverte, de soutien à la création d'entreprise et par des dispositifs de test d'activité

- Repérer les publics « hors-radars »
- S'appuyer sur les outils de l'ESS (modèle des régies de quartiers, clauses d'insertion, chantiers d'insertion, etc.) et sur les opportunités du secteur du réemploi
- Répondre aux besoins particuliers des publics prioritaires (notamment les jeunes, les femmes ou les seniors sans emploi)

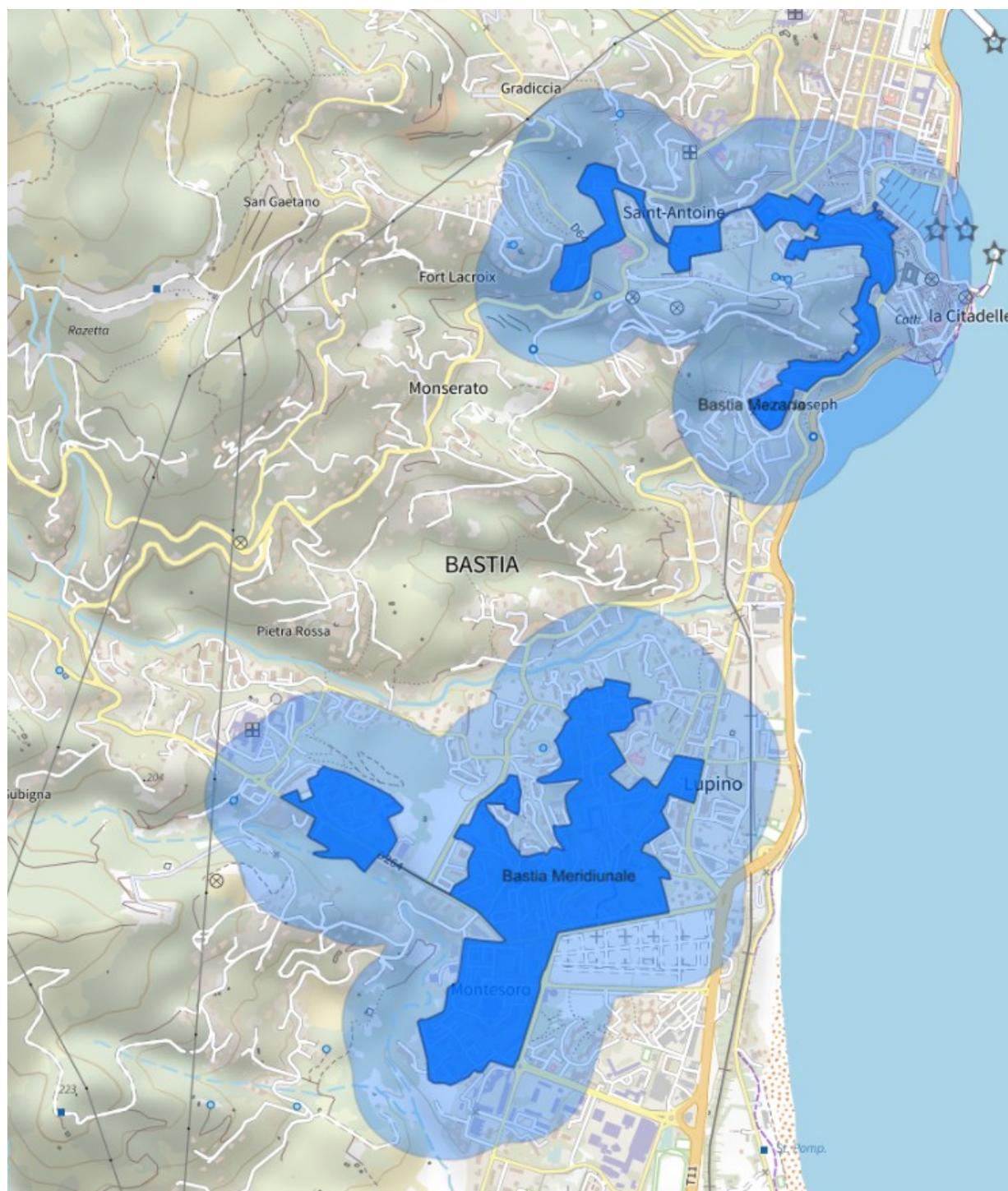
Développer l'attractivité économique des quartiers

- Etudier et qualifier les besoins des habitants en termes d'offre de commerces et de services
- Développer les circuits courts et l'installation des marchés de producteurs locaux
- Attirer de nouvelles activités économiques et des équipements hybrides
- Inciter à l'installation afin d'accompagner la transformation du tissu économique des quartiers
- Lutter contre la vacance de locaux et accompagner l'adaptation des coûts de l'immobilier
- Soutenir l'événementiel dans les quartiers
- Articuler le développement économique avec la stratégie communautaire d'accueil des activités économiques et avec les actions de mobilité

Animer le dialogue entre les acteurs de l'insertion

- Stimuler et maintenir un espace d'échanges stratégique et opérationnel entre les acteurs de l'emploi (sur l'exemple des Cités de l'emploi ou des futurs Pactes plein emploi)

ANNEXE 2/ PERIMETRES :
Quartiers prioritaires, poche de pauvreté
Secteur du nouveau programme de rénovation urbaine (cités des lacs, des arbres, des monts)



Les QPV de Bastia



Le site du nouveau programme de rénovation urbaine

ANNEXE 3 : REMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN

1 - Avant de remplir la demande en ligne sur le portail Dauphin

Avant de remplir votre demande, nous vous conseillons d'avoir rédigé sur un document type word une fiche projet. Vous pourrez effectuer des copier/coller de votre feuille word sur le portail DAUPHIN et ne perdre aucunes données.

Dans votre fiche projet, notez par exemple :

- Le nom du projet et sa thématique principale
- L'année concernée
- Les objectifs du projet
- Le déroulé concret et le public visé
- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville concernés par le projet (pour prétendre à une subvention « politique de la ville », votre association doit mener des actions auprès des habitants des quartiers de la ville dits « prioritaires » - QPV)
- Les moyens humains et logistiques
- L'évaluation quantitative du projet (par ex. : les indicateurs de présence), l'évaluation qualitative (par ex. : le suivi avec un journal de bord)
- Le budget prévisionnel du projet

2 - Pour demander une subvention politique de la ville en remplissant le budget prévisionnel du projet dans le portail DAUPHIN

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Pour un projet donné, le portail DAUPHIN permet de remplir une demande de subvention unique. Le portail DAUPHIN acheminera votre demande de subvention, d'une manière dématérialisée, à chacun des financeurs, partenaires du contrat de ville, sollicités dans le BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET.

Pour mener à bien votre projet, vous pouvez solliciter les partenaires du contrat de ville concernés par le présent appel à projets : l'État (Préfecture de Haute-Corse), la communauté d'agglomération de Bastia et la ville de Bastia. En remplissant la partie droite du budget prévisionnel du projet (rubrique « 74 - Subvention d'exploitation »), vous allez procéder aux demandes de financement.

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 € 
Conseil-s Régional(aux)	0,00 € 
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 € 
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 € 
Commune(s)	0,00 € 
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 € 



Après de l'Etat, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet

2 - dans le menu déroulant sélectionnez « **2B- ETAT-POLITIQUE-VILLE** »

3 - Inscrivez le montant demandé

Votre demande sera acheminée vers le service de l'Etat déconcentré en charge de la politique de la ville.

Après de la communauté d'agglomération de Bastia, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

1 - tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet

2 - dans le menu déroulant sélectionnez « 20- CA DE BASTIA»

3 - Inscrivez le montant demandé

Après de la commune, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche

1 - tapez le code postal de la commune où se trouvent les QPV concernés par votre projet

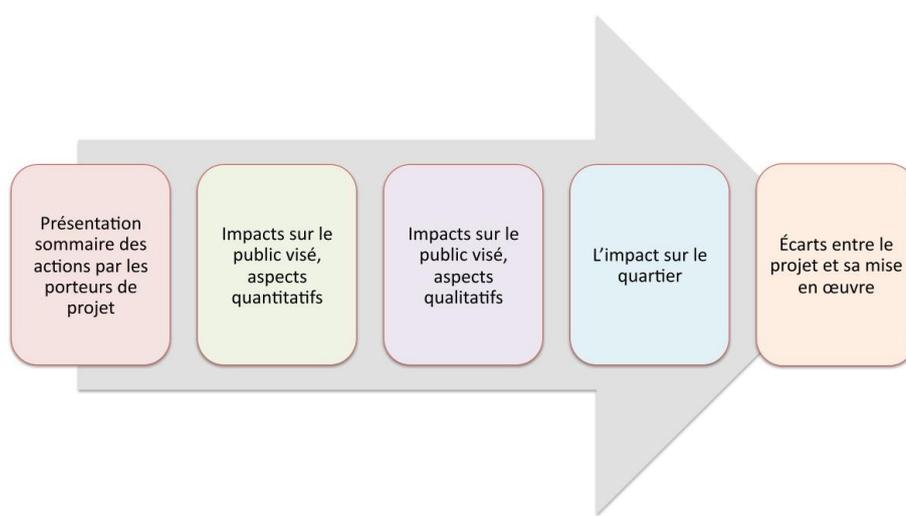
2 - dans le menu déroulant sélectionnez « Bastia (20410)»

3 - Inscrivez le montant demandé

En cas de besoin, la cellule support de l'espace Usagers du portail DAUPHIN est accessible à l'adresse : support.P147@proservia.fr, ou par téléphone au 09 70 81 86 94 (de 8h30 à 18h00)

ANNEXE 4/ évaluation : Guide méthodologique

L'étape d'élaboration partagée de la mesure d'impact : une présentation développée en cinq séquences



Présentation sommaire des actions par les porteurs de projet

Les attentes :

- Les intentions et les objectifs poursuivis par les actions qui préfigurent des attentes implicites ou explicites d'impact.
- Les modalités de mise en œuvre (ateliers, accueil et accompagnement, rencontres, événements, sorties, autres formes)
- S'il s'agit d'une action nouvelle et pour les actions en reconduction, les inflexions éventuelles apportées et leurs raisons.

Les recommandations :

- Vous vous attacherez à présenter les actions, moins de façon descriptive qu'en mettant en évidence leur portée sur le profit que les publics et les quartiers qui en bénéficient peuvent en tirer.
- Vous êtes invités à rendre compte de façon schématique entre les différentes actions que vous menez pour donner à voir leur interdépendance. En effet, les actions menées par les porteurs de projet se comprennent bien comme des réponses articulées entre elles (voire, avec des actions menées par d'autres porteurs de projet) aux besoins identifiés des publics bénéficiaires.

Présentation sommaire des actions par les porteurs de projet

Les suggestions :

- Une indication de l'intitulé de l'action, une référence aux piliers du Contrat de Ville, aux enjeux et orientations de celui-ci dans lequel s'inscrit l'action et aux objectifs opérationnels poursuivis.
- Une présentation simple et synthétique des modalités de l'action.
- Une expression schématique de l'articulation entre les différentes actions, par exemple le rôle pivot de l'accueil et de l'orientation pour la mise en œuvre d'autres actions, le lien entre écoute et accompagnement individualisé, entre découverte, expérimentation et apprentissage, etc...

Impacts sur le public visé aspects qualitatifs

Impacts sur le public visé aspects qualitatifs

Les suggestions sont présentées sous la forme d'une vingtaine de questions à vous poser. Elles sont listées sur trois pages, regroupées sous un titre qui n'est pas une nouvelle catégorie d'objectif opérationnel à prendre en compte, mais une façon un peu pratique de les présenter.

Les suggestions : développement du lien social et de l'harmonisation de la vie familiale et sociale

- Formulez vous le constat que les publics participant aux actions viennent avant tout pour satisfaire un besoin de lien social, pour discuter, que cela contribue à rompre leur isolement et à faire sortir les personnes de chez elles ?
- Avez vous l'impression que l'action menée a contribué à transformer les conditions de « fonctionner ensemble » au sein d'une famille, entre générations, entre genres, entre habitants d'origine sociale ou géographique différentes ?
- Les actions conduites ont-elles permis de développer une plus forte implication et une responsabilité plus partagée entre les pères et les mères ? Ont-elles contribué à désamorcer des conflits et prévenir des crises entre les parents et les enfants, notamment les adolescents ?
- Les actions menées ont-elles eu un effet de décroisement en termes de diversité de participants, de fréquentations inédites de lieux culturels ou sportifs, de nature ou de patrimoine ?

Impacts sur le public visé aspects qualitatifs

Les suggestions : autonomisation, ouverture, responsabilisation

- Les actions ont-elles permis de sortir le public de sa précarité, de le faire progresser en autonomie et de l'orienter vers des dispositifs, de formation par exemple, ou des centres de bilan, permettant d'envisager l'amélioration de sa situation?
- Les actions ont-elles abouti à avoir une meilleure maîtrise de la langue permettant d'envisager une meilleure insertion sociale et/ou professionnelle, ou à obtenir des bases de connaissance pour être en meilleure adéquation avec les besoins du marché?
- L'assiduité aux différentes modalités de l'action menée vous paraît elle significative d'une promesse de résultats?
- Les actions ont-elles été l'occasion de découvrir des activités culturelles ou sportives, des lieux, des métiers?
- Les actions ont-elles contribué à développer la confiance en soi chez les publics, à leur donner une meilleure image d'eux-mêmes et à les armer pour l'exercice de leurs rôles actuels et futurs?
- Les publics ont-ils été mieux armés dans l'exercice de leurs responsabilités, dans l'implication dans la scolarité de leurs enfants, dans leurs rapports aux établissements scolaires ?
- Les actions ont-elles permis de vérifier si les publics connaissaient bien leurs droits et en bénéficiaient?
- Ont-elles été l'occasion d'une meilleure maîtrise des budgets, d'un point de vue général ou dans des domaines spécifiques (facture énergétique par exemple) ?
- Ont-elles induit une transformation dans les mobilités ?

Impacts sur le public visé aspects qualitatifs

Les suggestions : inscription sur des trajectoires

- Dans quelle mesure, avez vous le sentiment que le public bénéficiaire de l'action s'est inscrit dans une logique de parcours, dans une trajectoire?
- Avez vous pu vérifier les effets de l'action sur les résultats scolaires et sur l'épanouissement de l'enfant?
- Les actions ont-elles permis aux publics d'expérimenter de nouvelles pratiques, de les mettre à l'essai, de mieux maîtriser l'environnement social, d'être sensibilisés à l'adoption de comportements respectueux du cadre de vie, de la sécurité pour soi et pour les autres? Permettent-elles d'envisager des transformations « durables »?
- Les découvertes de métiers du numérique ou la mise en contact avec les rouages de l'économie circulaire conduisent-elles à envisager une insertion vers l'emploi des publics bénéficiaires de ces actions ?
- Les processus de repérage et d'accompagnement de créateurs, de confrontation avec les marchés ont-ils permis de faire progresser les publics vers l'emploi ?
- Quels sont les enseignements qu'ont pu retenir les bénéficiaires en s'inscrivant dans un parcours d'insertion sociale, de qualification ou d'accompagnement de projet professionnel et/ou à la création d'entreprise ?
- Les apprentissages dispensés au cours de l'accompagnement proposé par le porteur de projet peuvent ils être transférables ?
- Pouvez vous témoigner d'un ou plusieurs parcours réussis en terme d'insertion (parcours personnel et professionnel du bénéficiaire de l'action, diagnostic des potentialités du bénéficiaire, identification des freins et facteurs de réussite, structuration du parcours, démarches réalisées avec le porteur de projet)?

L'impact sur le quartier

Les attentes :

- Mutations visibles et transformations supposées d'image.
- Perceptions ressenties par les porteurs de projet des transformations d'image et du fonctionnement des quartiers.
- Perception par les participants aux actions, différences notées en fonction des origines géographiques, des situations sociales, du genre et de l'âge.

Les recommandations :

- Vous mettrez l'accent sur le développement des coopérations nouées au sein des quartiers à l'occasion de la mise en œuvre de vos actions avec les acteurs du quartier ou issus d'autres quartiers : établissements scolaires, structures associatives, équipements culturels, bailleurs sociaux, commerçants, entreprises, etc.... qui concourent à la réalisation des actions mais aussi à l'évolution de la perception des publics.
- Vous insisterez sur le bénéfice ressenti du brassage social et géographique des publics (résidents des QPV et résidents d'autres quartiers) mobilisés à l'occasion des actions sur les transformations de l'image des quartiers et de leur public.

L'impact sur le quartier

Les suggestions :

- Peut-on identifier des transformations, quantitatives ou qualitatives, dans la fréquentation des équipements et services du quartier, engendrées par les actions menées (équipement culturel Alb'Oru, Maisons de Quartier, centre social, établissements scolaires, Maison des Sciences, Maison des Services Publics)?
- Quels sont les bénéfices à attendre des actions sur le plan du tissu économique local, de la préservation de la qualification des espaces publics, des formes de mobilité au sein du quartier, de l'émergence d'initiatives (actions de sensibilisation aux gestes écocitoyens, jardins communautaires, projets économiques) ou du développement de nouvelles pratiques sur le plan culturel ou sportif?
- Quelles sont les plus-values des actions mises en place par les porteurs de projet dans le quartier ?
- En quoi les actions mises en œuvre par les porteurs de projets contribuent-elles à améliorer l'image du/des quartier(s) ?

Écarts entre le projet et sa mise en œuvre

Les attentes :

- Les écarts résultant de différences entre l'action conduite et l'action projetée, l'effet escompté et celui constaté
- L'identification des facteurs de ces écarts et les modalités d'adaptation imaginées et le cas échéant mises en œuvre.

Les recommandations :

- Vous ferez la distinction entre les écarts que vous observez entre l'action conduite et l'action projetée imputables au contexte sanitaire et celle résultant d'autres facteurs que vous pourrez analyser.
- Vous ferez part des réorientations que vous avez opérées.

Écarts entre le projet et sa mise en œuvre

Les suggestions :

- Quelles sont les adaptations des actions conduites que vous imaginez dans la perspective d'un renouvellement de ces actions ?
- Quelles sont les dispositions ou initiatives prises dans le contexte de la crise sanitaire dans la conduite des actions en cours ou la réflexion qui est la vôtre pour préserver le lien social ?
- Quels moyens / ressources avez-vous dû mobiliser pour poursuivre les actions proposées dans le cadre du Contrat de Ville dans le contexte de 2020 ?